

NOTES ET CHRONIQUES

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le cas du Luxembourg (*)

Petit pays écologiquement privilégié parmi les pays de la Communauté Européenne, le Grand-Duché de Luxembourg l'est également sur le plan du niveau de vie de ses travailleurs y compris les travailleurs immigrés.

Il se caractérise par une grande unité sociale et l'absence d'antagonismes trop prononcés.

Ne connaissant ni les grandes richesses de quelques familles, ni les misères des classes ouvrières d'autres pays, il appartient dans sa totalité à la classe moyenne en voie d'embourgeoisement progressif.

Réservés, conservateurs et avides de sécurité, les autochtones sont lents à s'adapter à des situations nouvelles et à réagir devant des problèmes posés par l'imprévu, tels que celui des mal logés parmi les travailleurs immigrés.

Ils sont pourtant cosmopolites, orientés vers l'Europe unifiée et ayant un potentiel d'assimilation élevé.

Les syndicats ouvriers ont mis longtemps à se rendre compte de la présence massive de l'élément étranger qui, finalement, constitue les deux tiers de l'effectif ouvrier manuel.

Si les dirigeants syndicalistes viennent d'opter pour une politique ouverte d'accueil au cours des dernières années, il n'est pas dit qu'ils seront suivis à cent pour cent par la base en cas d'une crise économique grave et prolongée.

Terre d'émigration il y a cent ans encore, le Grand-Duché de Luxembourg s'est changé du jour au lendemain en terre d'immigration, à la suite de l'essor foudroyant de l'industrie sidérurgique vers la fin du siècle dernier.

(*) Résumé d'un rapport de Marcel BARNICH, Commissaire à l'immigration au Grand-Duché de Luxembourg, écrit par ce dernier.

On peut distinguer trois grandes poussées d'immigration, entrecoupées par deux guerres mondiales, dont la dernière période, à partir des années 50 et à la suite d'une seconde révolution industrielle du pays, est sans doute la plus importante, alors qu'à son apogée en 1974, elle avait entraîné l'afflux de quelques 45 000 salariés étrangers et que le pays comptait en cette année plus de 90 000 résidents non luxembourgeois, c'est-à-dire plus de 25 % de la population.

Par suite des faibles distances du pays et d'un véritable saupoudrage par des industries nouvelles, la répartition géographique des travailleurs immigrés est une des plus homogènes de la Communauté Européenne et varie entre une proportion de 40 % dans la capitale et ses alentours immédiats et 25 % dans le reste du pays. Cette répartition géographique homogène des immigrés est due surtout au fait de la disponibilité en logements vétustes et à leur loyer moins élevé.

La rotation de la main-d'œuvre étrangère résidant au pays a toujours été très élevée. Alors que dans les années 50, il a fallu recruter 4 à 5 travailleurs pour en garder 1, cette proportion s'est stabilisée à 3 pour 1 à la suite de la venue d'immigrants portugais qui très souvent se sont fait accompagner de leur famille. On s'est rendu compte que la venue de la famille était l'élément stabilisateur par excellence.

Les milieux responsables gouvernementaux, patronaux et syndicaux ne cessent de réclamer des mesures efficaces pour abaisser ce taux de rotation trop élevé. On a invoqué, entre autres, la répercussion sur le marché du logement des migrants qui risque de se dégrader, de se cloisonner et de sombrer entre les mains de marchands de sommeil.

On a estimé que le Grand-Duché de Luxembourg comptait, au début de 1975, sur une population totale de 350 000 personnes, environ 90 000 habitants de nationalité non-luxembourgeoise, dont les Italiens constituaient le groupe le plus important avec 22 000 personnes, suivis par les Portugais avec 20 000 personnes, les Français avec 8 400, les Allemands avec 7 500, les Belges avec 6 500, les Hollandais avec 3 000, les Espagnols avec 2 000 personnes et le reste appartenant à 50 nationalités différentes.

De ces 90 000 étrangers, quelques 45 000 étaient des salariés, dont 10 000 frontaliers belges, français et allemands. Environ 30 000 salariés manuels résidaient dans le pays, dont 24 000 hommes et 6 000 femmes. On dénombrait quelques 16 000 ménages étrangers, dont 12 000 familles complètes. Les ouvriers isolés, soit célibataires, soit chefs de famille vivant séparés de leur famille, étaient au nombre de 10 000 environ en bonne période pour descendre à 6 000 durant 2 à 3 mois pendant la mauvaise saison.

Le nombre des clandestins est statistiquement insignifiant au Grand-Duché.

Les 6 000 femmes étrangères qui exécutent un travail manuel, sont principalement occupées dans les services domestiques, soit chez des particuliers, soit dans des hôtels ou restaurants très souvent à temps partiel.

Les travailleurs manuels masculins résidant au pays sont occupés à 70 % dans 1 800 petites entreprises de la construction ou de l'artisanat en général, à 20 % seulement dans l'industrie lourde et l'industrie moyenne, alors que les 10 % restants travaillent dans des entreprises commerciales, de transport et autres.

Les gains horaires bruts dans la construction et dans l'artisanat accusaient une moyenne oscillant autour de 100 F, ceux de l'industrie en général, autour de 120 F et ceux de l'industrie manufacturière, autour de 125 F.

Le pouvoir d'achat des ouvriers augmente depuis 20 ans en raison de 3,6 à 3,8 % en moyenne par an.

La population ouvrière étrangère est essentiellement jeune, aux taux de masculinité bien équilibrés. Les intermariages entre étrangers et Luxembourgeois sont très fréquents, atteignant presque 22 % de tous les mariages et constituant un facteur d'intégration et de stabilisation très important.

La politique d'immigration du pays a été caractérisée par l'absence d'une idée cohérente, et l'apport de la main-d'œuvre étrangère a été surtout considéré en fonction de l'élasticité qu'il conférerait à l'économie.

Une refonte législative en date du 28 mars 1972 fixant les principes généraux applicables pour l'entrée et le séjour des étrangers réunissait dans un même document législatif l'ensemble des prescriptions relatives à la condition de l'étranger, la réglementation du contrôle sanitaire et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Elle mit fin aux lois et règlements antérieurs qui étaient en contradiction flagrante avec le règlement 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la C.E.E., et à la directive du Conseil, en date du 25 mars 1964, relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des États-Membres et de leurs familles à l'intérieur de la Communauté. Elle offrait en même temps de sérieuses garanties contre les anciennes mesures arbitraires. Contestée par certains groupements gauchistes qui revendiquent son abolition et réclament la libre circulation de toute la main-d'œuvre étrangère, communautaire ou non, on peut cependant dire que cette loi constitue un progrès et qu'elle n'est pas en opposition avec les nouvelles tendances de faire participer les travailleurs étrangers, sur le plan communal et en trois phases progressives, à la vie publique du pays.

Si l'Association des villes et communes luxembourgeoises n'entend pas brûler les étapes, elle a cependant exprimé l'opinion que, dans un premier stade, il y a lieu d'organiser une représentation des migrants sur le plan communal, soit dans certaines commissions consultatives des conseils communaux, soit dans des conseils consultatifs spéciaux pour immigrés, en suivant ainsi l'exemple de certaines villes belges.

Une chose paraît certaine : il y a eu une évolution et un changement radical dans la politique d'accueil et d'immigration du Grand-Duché au cours des 10 dernières années.

Dans une première étape de 1964 à 1972, un service d'Assistance Sociale de l'État fut institué, qui avait pour mission de répondre aux vœux de la Recommandation de la Commission de la C.E.E. en date du 23 juillet 1962 concernant l'activité des Services Sociaux à l'égard des travailleurs se déplaçant dans la Communauté.

Dans une deuxième étape, l'Action Sociale en faveur des immigrants fut institutionnalisée par une loi du 24 juillet 1972. Alors que les travailleurs immigrés bénéficiaient rigoureusement des mêmes avantages sociaux que les autochtones, tant sur le plan du travail que sur celui de la formation scolaire et professionnelle, ainsi que sur celui des subventions sociales pour la construction et l'amélioration de leurs logements, ils avaient droit, en vertu de cette nouvelle loi, à une aide spécifique qui dépassait celle prévue dans la Recommandation du 23 juillet 1962.

Pendant la même période, la motivation économique de l'immigration, qui, pendant plus de 80 ans avait été la seule à être invoquée et à avoir éclipsé toutes les autres, perdit son ancien éclat au profit de la motivation démographique qui gagna en importance devant l'évolution démographique peu rassurante du pays où, dès 1967, l'excédent des naissances sur les décès est négatif pour les autochtones et où cette évolution s'accroît chaque année. La population luxembourgeoise accusait un déficit de 1 100 unités en 1972 qui passait à 1 700 unités en 1975. Sur environ 4 000 naissances par an, 2 500 reviennent aux Luxembourgeois et 1 500 aux étrangers résidant au pays. Aussi le problème démographique est-il entré dans la conscience, non seulement des responsables de la politique, mais également dans celle du commun des mortels, et il n'est pas exclu que la motivation démographique de l'immigration pourrait devenir la toile de fond sur laquelle viendraient se greffer toutes les autres motivations, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, européennes ou religieuses. Elle pourrait devenir également déterminante sur le plan du logement des travailleurs immigrés, alors que la population luxembourgeoise est certainement mieux disposée à faire des sacrifices pour ses concitoyens potentiels et sur un plan qui lui tient particulièrement à cœur — l'accès à un logement décent.

Enfin, dans une troisième étape, à partir de 1974, c'est-à-dire avec la venue d'une nouvelle coalition gouvernementale socialiste-libérale, une conférence nationale de l'Immigration a été instaurée, où le dialogue direct entre autochtones et immigrés a eu pour premier résultat de faire connaître la nouvelle politique du Gouvernement sur le plan du logement des immigrés.

Dans un exposé fort remarquable de M. le Ministre du Travail, de la Famille et du Logement Social, il a été reconnu qu'il existe une similitude fondamentale de la situation des travailleurs luxembourgeois sur le plan du logement avec la situation des travailleurs étrangers. Le Gouvernement a donc décidé de s'attaquer sous cet angle au problème du logement social qui, sous sa forme actuelle, n'était pas destiné aux travailleurs, mais aux couches moyennes. Comme il est basé exclusivement sur l'accès à la propriété, il devait nécessairement laisser à l'écart les travailleurs immigrés et leur famille.

Il faut donc changer de cap en matière de politique du logement. Pour faire respecter l'idée fondamentale du droit au logement décent, aux conditions financières acceptables que tout immigré actif ou inactif doit avoir, il y aura lieu désormais d'offrir du logement social locatif où le loyer devra être calculé, non pas au coût de la construction, mais en fonction des revenus des locataires.

Cette déclaration du Ministre compétent pour le logement social ne saurait être considérée comme une simple déclaration d'intention, mais comme l'expression d'une nouvelle prise de conscience, par les responsables de la politique, que, devant l'ampleur du phénomène migratoire, les carences infrastructurelles, sur le plan du logement de certains immigrés, devraient disparaître au plus vite.

Si, à la lecture des statistiques concernant le nombre des constructions habitées et le nombre des ménages du pays, la situation globale sur le plan du logement semble être normale, alors que, sur 115 000 ménages en 1975, on dénombrait un peu plus de 90 000 constructions habitées, il faut dire aussi que les deux tiers environ des constructions habitées sont vieilles de 40 ans au moins. Il est vrai que la solidité des anciennes constructions est telle que la vétusté de ces anciennes bâtisses, où loge la plupart des immigrés, ne joue pas comme dans d'autres pays, où on utilisait un matériel de construction moins résistant.

D'un autre côté, et comme nous l'avons vu, la politique du logement social qui est axée sur l'accès à la propriété — les deux tiers des ouvriers autochtones sont propriétaires de leur logement —, les nouveaux coûts de la construction et des terrains qui sont exorbitants et qui exigent un capital de départ non négligeable, doivent nécessairement laisser à l'écart les travailleurs récemment immigrés et leur famille, tout comme les jeunes ménages de travailleurs luxembourgeois d'ailleurs, et cela en dépit des subventions considérables de l'État.

D'après une estimation, les besoins immédiats en logements sociaux pour familles de travailleurs, immigrés comme luxembourgeois, seraient au nombre de 5 000 environ.

La situation du logement de quelques 10 000 travailleurs immigrés vivant seuls exige également une intervention de l'État, alors que 3 000 environ parmi eux n'ont pas encore pu trouver le gîte décent auquel ils auraient droit. Si, grâce à une subvention appréciable de l'État qui se chiffre à 50 000 F par lit aménagé, le patronnat a pu installer quelques 2 000 lits décents et que 500 autres lits ont pu être aménagés dans une douzaine de foyers d'hébergement par les soins d'une association privée, sans but lucratif, et dont le conseil d'administration est composé paritairement de représentants du patronnat, des ouvriers, de l'État et des communes, les efforts déployés sont encore largement insuffisants. Il semble, cependant, que la fonction des foyers d'hébergement subventionnés par l'État a fait ses preuves et constitue un moyen fiable pour résorber le meublé défectueux. Il est vrai qu'il ne peut constituer qu'une solution transitoire, alors que l'habitat offert à l'ouvrier immigré ne saurait être considéré comme un habitat normal, mais tout au plus comme un pis-aller. Toujours est-il que la politique de l'aménagement de ces foyers d'hébergement pour travailleurs immigrés isolés semble évoluer vers une combinaison d'espaces privatifs et d'espaces collectifs.

La politique du logement des travailleurs immigrés est certainement en pleine évolution. Alors que pendant plus de 80 ans on avait évité de parler de ce problème, il occupe aujourd'hui tous les esprits. On se rend compte que le marché libre de la construction est très mal ajusté aux besoins et aspirations des migrants. S'il a pu jouer un rôle en libérant un certain nombre d'anciens logements qui devinrent disponibles pour

une clientèle moins solvable telle que les migrants, il n'a pu servir — à en croire les experts — qu'à certains anciens travailleurs immigrés, déjà intégrés dans la société luxembourgeoise et qui constitueraient environ 10 % de la clientèle solvable du marché libre.

Pour tous les autres, anciens immigrés marginaux ou nouveaux arrivants, les pouvoirs publics, locaux ou nationaux, pour employer les termes du Ministre compétent de la Famille et du Logement social, devraient se substituer aux promoteurs privés.

A l'heure actuelle et dès 1956, le but du Gouvernement est et a toujours été, non pas la lutte contre la pénurie de certains logements, mais avant tout l'accession à la propriété immobilière de ceux qui, sans l'aide de l'État, ne sont et n'ont pas été à même d'y parvenir.

A cette fin, une série de primes à la construction et à l'acquisition, de même que des subventions d'intérêts aux emprunteurs ont été prévues, de sorte que sans s'ingérer directement dans le secteur privé de la construction, le Gouvernement a cherché à encourager les initiatives des particuliers et surtout des familles, à construire et à acquérir elles-mêmes des logements.

En même temps, les pouvoirs publics cherchaient à réglementer le marché des logements locatifs en poursuivant une politique restrictive en matière de loyer.

Les avantages cumulés des primes de construction, des subventions d'intérêts de l'État et des communes et d'un nouveau système d'épargne-logement peuvent être appréciables et atteindre dans certains cas, comme dans celui d'une famille de 3 enfants, 70 % du montant du prêt contracté.

Si quelques 15 % des bénéficiaires actuels semblent être des familles de travailleurs immigrés, communautaires comme non communautaires, cette proportion est restée trop faible, et il faut certainement d'autres moyens que ceux dont peuvent théoriquement bénéficier les immigrés, que ce soit de la part de l'État, des communes, du patronnat, de la Société Nationale des habitations à bon marché, de certaines associations privées ou du Service de l'Immigration pour redresser la situation et revenir à celle que le Luxembourg a connue avant la guerre.

Si le déficit infrastructurel sur le plan du logement social et la politique du logement social, basée exclusivement sur l'accession à la propriété et qui devait nécessairement laisser à l'écart les travailleurs immigrés et leur famille qui n'avaient pas l'intention de se fixer définitivement dans le pays, sont les mécanismes responsables des déficiences actuelles, il ne faut pas oublier pourtant qu'il y a certains autres mécanismes importés par les immigrés eux-mêmes qui entrent en jeu.

Le clivage très net qui s'observe entre les conditions de logement de certains groupes de nationalités qui dans leur pays d'origine ont une connaissance du logement similaire à la nôtre et celles d'autres groupes qui proviennent de régions dont la connaissance du logement est différente de la nôtre, peut nous amener à nous rallier à la thèse du sociologue suisse, Rudolf Braun, que le processus de la sublimation de la science du logement est la résultante directe d'un contact prolongé avec le travail industriel et la discipline de l'usine.

Il s'ensuit que certains groupes importants de nos migrants qui proviennent de régions rurales, qui n'ont jamais eu l'occasion d'entrer en contact avec la vie industrielle et qui, dans leurs terres d'origine, connaissent encore l'habitat sous ses formes primitives, se trouvent dans une situation de décalage dès le début de leur immigration.

Leurs coutumes et leur connaissance du logement se heurtent aux coutumes et aux exigences autochtones sur le plan du logement, et il leur faut un temps plus ou moins long d'apprentissage et d'adaptation.

On peut avancer l'hypothèse que c'est à partir du moment où ces migrants se sont suffisamment adaptés aux coutumes et aux exigences autochtones que bon nombre de leurs difficultés initiales sur le plan du logement vont disparaître.

Les analyses micro- et macro-contextuelles, ainsi que les résultats d'une enquête par sondage auprès de 800 ménages au début de 1975, dont l'échantillon fut prélevé suivant une méthode aléatoire à 2 degrés, ont fait apparaître les difficultés, sinon l'impossibilité de chercher l'explication des conditions de logement des migrants en partant d'un mécanisme unique ou même de plusieurs mécanismes considérés distinctement. Tout semble indiquer qu'il faut partir de l'hypothèse d'une infinité d'interférences de mécanismes très divers mis en jeu, à tel point enchevêtrés et inextricables qu'on ne peut les disséquer et les analyser séparément, sans prendre en considération l'impact de leur coefficient de redondance respectif.

Certains mécanismes paraissent cependant, davantage que d'autres, être déterminants sur les conditions de logement des migrants et ont pu être décelés aux niveaux suivants : clivage entre l'instrumentalité du migrant sur le plan socio-économique et son rejet sur le plan de la socio-affectivité; ethnies mieux acceptées et moins bien acceptées par la société autochtone; immigrants anciens et immigrants récents; connaissance du logement similaire importée ou trop fortement différente de celle des autochtones; degrés de cloisonnement du marché immobilier autochtone et du marché immobilier réservé aux primo-arrivants; acquis culturels et professionnels similaires ou fortement différents de ceux des autochtones; réunion de la famille ou non, donc statut du double foyer ou non et, notamment, présence d'enfants assimilés ou non; intention de rester au pays d'accueil ou non; intérêts personnels du migrant à la recherche de contacts sociaux ou non, à l'exploration ou non du nouveau milieu; facultés psychiques personnelles du migrant, notamment celles de supporter déceptions et échecs; statut de propriétaire ou de locataire; épargne au pays d'accueil ou au pays d'origine; et méthodes de construction du pays d'accueil.

Certaines autres hypothèses émises au sujet d'éventuels mécanismes de clivage sur le plan du logement des migrants n'ont pas pu être confirmées par l'enquête luxembourgeoise, telles, entre autres, que celles concernant le statut juridique et l'induction d'une insécurisation à la suite de l'application pratique des lois et règlements en vigueur sur les plans de l'autorisation de séjour et de la délivrance des permis de travail; les revenus et les décalages de salaires; la marginalité des emplois; les difficultés sur le plan du travail, telles que les relations avec le patron, les camarades de travail autochtones, l'atmosphère de travail; les difficultés sur le plan de l'habitat, telles que les relations avec le propriétaire, avec le voisinage autochtone, les menaces d'expulsion, les litiges concernant les contrats de bail; les efforts consentis pour le loyer et les charges et la conscience de discriminations trop voyantes.

Si le migrant a au Grand-Duché, comme dans tous les pays de la Communauté Européenne, une fonction essentiellement socio-économique, il se distingue cependant par un impact beaucoup plus prononcé et toujours croissant du caractère structurel de cette fonction et, par le biais d'une politique d'intégration sociale, voire d'assimilation à long terme, en raison de sa vocation démographique.

Si le migrant se trouve, comme à Paris ou à Londres, confronté, à son arrivée surtout, avec un marché immobilier cloisonné et marginalisé, ce cloisonnement et cette marginalisation ne sont pas ressentis de la même manière et avec la même intensité qu'à Paris ou à Londres. S'il existe quelques « microcloisonnements » en rapport avec la fonctionnalité, la vétusté et le confort, il n'en existe jamais en rapport avec la ségrégation spatiale. Il n'y a jamais rupture avec les équipements collectifs des centres urbains et régionaux qui sont considérés par tous les migrants comme faisant partie de leurs propres infrastructures.

Les cloisonnements existants sur les plans de la fonctionnalité, de la vétusté, du confort et de la salubrité s'estompent si nous les comparons aux conditions de logement d'une catégorie, sinon marginale, du moins défavorisée de la classe ouvrière autochtone.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on s'est rendu compte de la similitude fondamentale qui existe entre les problèmes de logement du migrant et ceux de la classe ouvrière autochtone.

Cette prise de conscience par le pouvoir public pourrait d'ailleurs devenir l'un des mécanismes conduisant à la décision politique de changer radicalement de politique de logement et d'y englober étrangers comme Luxembourgeois.

Il paraît certain que les responsables du pouvoir se sont rendus compte que l'acceptation du migrant ne s'est opérée que sur le plan de l'instrumentalité de travail et qu'il y a toujours rejet sur le plan socio-affectif et notamment par le biais du logement.

On s'est aperçu également que si les hésitations du pouvoir, qui se sont fait voir à travers les améliorations au compte-gouttes du statut juridique et de la délivrance des permis de séjour et de travail, ne semblent pas affecter outre mesure le migrant, celles par contre qui se traduisent par une nette déficience infrastructurelle sur le plan du logement, marquent le migrant en profondeur pour constituer finalement l'obstacle majeur à une instrumentalité qu'on veut conserver et à une vocation démographique qu'on voudrait amorcer.

Et on constate après coup que la seconde révolution industrielle du pays, œuvre d'investigateurs étrangers qui, parce qu'ils étaient étrangers, ne pouvaient se soucier et ne se souciaient guère des déficiences infrastructurelles auxquelles on pouvait s'attendre, notamment sur le plan du logement, n'a pas été doublée, comme elle aurait dû l'être, d'un développement parallèle de l'infrastructure, phénomène bien connu dans les économies libres du décalage des rythmes de l'initiative privée et de l'initiative publique.

La question qui se pose à présent au Grand-Duché de Luxembourg est de savoir si la prise de conscience actuelle du pouvoir sera doublée de la volonté politique de rattraper les retards ou si, au contraire, elle s'enlisera dans la discussion stérile et le verbiage habituel.

RÉSUMÉS - ABSTRACTS

des articles contenus dans ce Numéro

EFFETS SIMPLES ET CUMULÉS DES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR L'HOSPITALISATION, par A. et A. MIZRAHI. *Consommation*, 2-1977, avril-juin 1977, pages 5 à 58.

Les facteurs économiques et sociaux, qui conditionnent le recours aux soins médicaux « de ville », entraînent une grande diversité en matière de consommation hospitalière.

L'étude effectuée à partir des données de l'enquête de 1970 sur les soins médicaux montre en effet que, schématiquement, on pourrait décrire les hospitalisations des groupes défavorisés comme des séjours longs se déroulant en majorité dans les hôpitaux généraux publics, alors que pour les groupes les plus favorisés, les séjours sont brefs et ont lieu, de manière préférentielle, en clinique privée. Les taux de fréquentation étant peu sensibles aux variables socio-économiques, il s'ensuit une importante décroissance du volume global d'hospitalisations, mesuré en termes de dépenses ou en nombre de jours passés en établissement hospitalier, lorsque les conditions de vie s'améliorent. L'allongement des durées compense ainsi en partie des insuffisances sociales en substituant des soins hospitaliers aux consommations médicales de ville et en contribuant à atténuer les différences observées en médecine de ville. Les variables socio-économiques étudiées sont le revenu du ménage, ainsi que sa taille, le niveau d'instruction individuel (ainsi que celui du chef de ménage) et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

L'analyse simultanée de deux caractères économiques ou sociaux confirme et amplifie ces résultats : un effet cumulatif entraîne une accélération de l'accroissement des durées de séjour pour les personnes doublement défavorisées. Cet effet synergique des facteurs de

THE SINGLE AND CUMULATED EFFECTS OF SOCIO-ECONOMIC FACTORS ON HOSPITALIZATION, by A. and A. MIZRAHI, *Consommation*, 2-1977, April-June 1977, pages 5 to 58.

The economic and social factors that influence the demand for medical care in ambulatory care produce differences in consumption of hospital care.

The study, based on data of the 1970 survey on medical care shows a rough outline: the poorer groups are mostly hospitalized for longer stays in public hospitals, and the richer groups favor private hospitals for shorter stays. Socio-economic variables do not influence very much the rate of attendance; there is therefore a large decrease in the global amount of hospitalization when living conditions improve. The lengthening of stays thus partly compensates social insufficiencies, substituting hospital care to ambulatory care, which contributes to lessen differences in private practise care. The socio-economic variables are households' income and size, educational level of individuals (and of the head of the household), occupational group of the head of the household.

The simultaneous analysis of two variables confirms and amplifies these results: a cumulative effect accelerates the increase of the length of stay for people who are doubly disfavored. This synergic effect of the factors of poverty however takes an ambiguous shape

pauvreté prend toutefois une forme ambiguë en ce qui concerne la taille du ménage, dont l'accroissement semble aggraver les conditions de vie des plus défavorisés, et améliorer celles des plus favorisés.

Ces résultats, obtenus sur un échantillon représentatif mais restreint, demandent à être confirmés et actualisés par le développement de nouvelles sources d'observation.

when the size of the household is considered: an increase seems to aggravate the living conditions of the poorer families and ameliorate those of the richer ones.

These results, obtained on a representative but rather small sample, must be confirmed and up dated by the development of new sources of information.

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES, par Ph. D'IRIBARNE. *Consommation*, 2-1977, avril-juin 1977, pages 73 à 92.

Les habitants des pays industriels consentent à leur nourriture des sacrifices financiers importants qui sont absurdes aux yeux du nutritionniste (une alimentation beaucoup plus favorable à la santé pourrait être obtenue à un coût beaucoup plus faible). Ces sacrifices ne paraissent pas non plus justifiés aux yeux des gastronomes. On peut expliquer cette situation en tenant compte du fait que les individus ne sont pas affectés seulement par leur propre consommation alimentaire, mais encore par celle d'autrui, à travers l'influence de celle-ci sur la valeur signifiante des mets qu'ils absorbent. En représentant les comportements par un modèle formalisé tenant compte de telles interactions, on arrive à rendre compte de la situation présente comme produit des évolutions historiques qui, depuis la fin du XVIII^e siècle, y ont conduit. L'efficacité signifiante des diverses caractéristiques de l'alimentation (quantité de calories, « richesse » des nutriments, caractéristiques indépendantes des propriétés nutritionnelles) est liée à leur efficacité utilitaire, avec un décalage dans le temps dû à un effet d'hystérésis. Il en est résulté que le volume de la ration en calories a augmenté très au-delà de l'optimum physiologique, avant de se mettre à diminuer à la fin du XIX^e siècle, pendant que la composition de la ration, d'abord stagnante, s'est alors mise à se transformer au profit de nutriments plus riches. Les significations nées au sein des groupes sociaux dominants influencent les groupes dominés. Cette influence permet de rendre compte des différences de comportement, à revenu donné, entre groupes dominants et dominés. Elle permet également de rendre compte des phénomènes nés de la mise en contact de cultures correspondant à des « niveaux de vie » différents.

SOCIO-ECONOMICAL ANALYSIS AND FOOD CONSUMPTION, by Ph. D'IRIBARNE. *Consommation*, 2-1977, April-June 1977, pages 73 to 92.

In the industrial societies, people make important financial sacrifices for food. According to dietitians, these sacrifices are absurd: a much healthier diet could be provided at a much lower cost. These sacrifices do not seem either rational according to gourmets. Such a situation can be explained by the fact that people are not only concerned with their own food consumption but also with that of others, because what others eat influences the connotative value of what they eat themselves. A model which formalizes their behaviour taking into account such interactions describes the present situation as the outcome of an historical evolution since the eighteen century. The connotative power of these different characteristics of diet (caloric content, nutritive value, characteristics unrelated to nutrition) is related to their utilitarian value, but to their utilitarian value at an earlier time. Thus the caloric intake rose far beyond the physiological optimum, then began to fall at the end of the nineteenth century while the nutritive content of the diet, stable until then, became "richer". The social symbols that appear in the dominant social groups influence the dominated groups. This influence explains the differences in behaviour between dominant and dominated groups, with a given income. It also explains the consequences of contacts between cultures corresponding to different standards of living.

LE RÔLE DES STATISTIQUES DANS L'ÉVOLUTION
DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ, par
D. P. RICE. *Consommation*, 2-1977, avril-
juin 1977, pages 59 à 72.

Après avoir retracé l'histoire du développement de la politique de la santé aux U.S.A., l'auteur montre que l'accroissement des coûts, les changements dans la demande de soins, les inégalités d'accès aux services de santé, entre autres, posent des problèmes qui ne peuvent être résolus sans une connaissance statistique approfondie de chaque domaine. L'auteur décrit ensuite le système mis en place pour recueillir et analyser l'information au niveau fédéral, au niveau des États et des collectivités locales. La dernière partie de cet article est consacrée au rôle du statisticien en tant que producteur de données exactes et fiables, dont la fourniture ne doit pas être trop décalée dans le temps pour être utilisable lors des prises de décision. Le statisticien voit son rôle changer dans la mesure où il lui faut répondre à une demande accrue d'information analysée et pertinente dans des conditions de ressources limitées. En outre, cette demande, de la part de la collectivité, se heurte au droit du citoyen au respect de sa vie privée : c'est pour le statisticien le dilemme entre une divulgation inconsidérée et une rétention nuisible à la collectivité.

L'auteur émet le vœu d'une réglementation plus rigoureuse, valable pour tous les statisticiens, quel que soit leur lieu de travail.

THE ROLE OF STATISTICS IN THE DEVELOPMENT
OF HEALTH CARE POLICY, by D. P. RICE.
Consommation, 2-1977, April-June 1977,
pages 59 to 72.

The author, after having outlined the development of the health care policy in U.S.A., explains how the rising costs, the change in the demand for medical care, the inequalities in access to medical services, among other reasons, raise problems that cannot be met without a deep statistical knowledge of each field. The structures for gathering and analysing data are then described, at government, State or local level. The last part of the paper is devoted to the statistician's role, as producer of accurate and timely data, so it can be of assistance in the decision making process. Statistician's role is changing because he has to answer to an increased demand for analysed, reliable and accurate data and operate with minimal demand on resources. Besides the society's need to know is in conflict with the citizen's right to privacy: the statistician's problem is confidentiality.

The author ends by wishing for regulations laws that will both provide protection and permit the efficient use of statistics at all levels.

REVUES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SCIENTIFIC AND TECHNICAL JOURNALS

Septembre 1977 — Tarif valable jusqu'au 31 janvier 1978 — *Subscription rates available until 31 January 1978*

TARIF 1978 et années antérieures — *Subscription rates for 1978 and former years*

Les abonnements sont payables d'avance et partent de janvier

All subscriptions are payable in advance and start in January

Les prix « France » sont toutes taxes comprises

(TVA de 4 % incluse, Article 2-1, loi 76.1233 du 29 décembre 1976, J.O du 30 décembre 1976)

GAUTHIER-VILLARS

	France F	Foreign FF	Prix au n° FF
☐ Comptes Rendus de l'Académie des Sciences - Hebdomadaire, 2 tomes par an, Vol. 286-287 : Les 3 séries A-B, C, D	1 845	3 125	
☐ Série A-B : Sciences mathématiques et physiques - Mathematical and Physical Sciences	900	1 450	
☐ Série C : Sciences chimiques - Chemical Sciences	785	1 260	50
☐ Série D : Sciences naturelles, Agriculture - Biology and Environmental Sciences	865	1 450	
☐ Annales Scientifiques de l'Ecole Normale Supérieure (4 N°s), Vol. 11	365	400	110
☐ Annales de l'Institut Henri-Poincaré (2 séries) :			
☐ Série A : Physique théorique - Theoretical physic, 2 tomes (8 N°s), Vol. 28-29	335	390	77
☐ Série B : Calcul des probabilités et statistique - Probability calculus, 1 tome (4 N°s), Vol. 14	175	205	
☐ Bulletin de la Société Mathématique de France (4 N°s+4 suppl.), Vol. 106	300	300	
☐ Bulletin des Sciences Mathématiques (4 N°s), Vol. 102	305	365	102
☐ Journal Français de Biophysique et Médecine Nucléaire (5 N°s), Vol. 2	260	290	73
☐ Journal de Mathématiques Pures et Appliquées (4 N°s), Vol. 57	315	350	110
☐ Journal de Mécanique (5 N°s), Vol. 17	290	345	95
☐ Journal de Mécanique Appliquée (4 N°s), Vol. 2	200	250	65
☐ Abonnement groupé Journal de Mécanique et Mécanique Appliquée (5+4=9 N°s)	392	476	
☐ Mathématiques et Sciences Humaines (4 N°s), Vol. 16	125	145	50
☐ Nouveau Journal de Chimie (Le) (6 N°s), Vol. 2	220	255	60
☐ Oceanologica Acta (6 N°s), Vol. 1	350	380	150
☐ Ecologia Plantarum (4 N°s), Vol. 13	185	230	60
☐ Physiologie Végétale (4 N°s), Vol. 16	235	290	77
☐ Revue d'Ecologie et de Biologie du Sol (4 N°s), Vol. 15	225	280	84
☐ Revue de Chimie Minérale (6 N°s), Vol. 15	340	420	95
☐ Cahiers de l'Analyse des Données (Les) (4 N°s), Vol. 3	166	200	52
☐ Consommation (4 N°s)	120	145	42
☐ French Railway Techniques (4 N°s)	115	140	38
☐ International Journal of Psychology (4 N°s), Vol. 13	130	165	50
☐ Matériaux et Constructions (essais et recherches) (6 N°s)	200	230	40
☐ Radioprotection (4 N°s), Vol. 13	135	170	50
☐ RAIRO (Revue Française d'Automatique, d'Informatique et de Recherche Opérationnelle) (20 N°s), 5 Séries	520	565	
☐ RAIRO, abonnement à une des séries - Subscription to one of the series	170	200	50
☐ Revue Générale des Chemins de Fer (11 N°s)	160	195	28

Pour l'Etranger, ces prix s'entendent pour une expédition au tarif normal
Si vous désirez un acheminement accéléré, veuillez indiquer sur vos commandes « Envoi par avion, à facturer en sus »

For foreign countries the subscription rates include surface mail charges.
For faster delivery, please mark your order "Air-Mail, charges invoiced in addition"

C.D.R. — Centrale des Revues, B.P. n° 119 — 93104 Montreuil Cedex, France — Tél. 374.12.45

IMPRIMERIE GAUTHIER-VILLARS, 70, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil

Dépôt légal 1977 : Imprimeur : 2147 — Éditeur : 020 — CPPP 56687

193610-77

3^e trimestre 1977

Imprimé en France

Le Directeur de la publication : P. BORDAS

CONSOMMATION (ANNALES DU C. R. E. D. O. C.)

1974

- N° 1. — Recherche et politique sociale. — Les facteurs démographiques et la croissance des consommations médicales. — La justice civile, sa place dans la société française.
- N° 2. — La consommation pharmaceutique en 1970. — Une définition des dépenses d'éducation des familles. — L'utilisation des études à long terme dans la planification française. — Sur les indices de distances en vue de la construction d'une classification hiérarchique.
- N° 3. — L'essentiel ou le résidu : le cas de la planification urbaine. — Diffusion des consommations médicales de ville dans la population en 1970. — Les grèves dans l'économie française.
- N° 4. — Aspects géographiques du système des soins médicaux. Analyse des données départementales. — Vieillesse et classe sociale. L'exemple des paysans bénéficiaires de l'I.V.D. et celui des petits commerçants. — Sur les critères d'agrégation utilisés en classification automatique.

1975

- N° 1. — Structure et inégalité des patrimoines. — L'appréciation monétaire d'un surplus dans la consommation alimentaire de différentes catégories sociales. — Quelques critères de comparaison des hiérarchies indicées produites en classification automatique.
- N° 2. — Vers une évaluation de la consommation réelle des ménages. — La justice distributive de l'école. — L'orientation du dépouillement de certaines enquêtes par l'analyse des correspondances multiples.
- N° 3. — Pour une définition de l'environnement. — Note sur la rentabilité du patrimoine des ménages salariés et inactifs.
- N° 4. — Comparaison des prix et des tarifs des services médicaux 1960-1975. — Refus et approbation systématiques dans les enquêtes par sondage. — Notation et classement : deux méthodes de recueil de données.

1976

- N° 1. — Analyse de contenu et contenu de l'analyse. — Application d'un problème de classification avec contrainte de contiguïté.
- N° 2. — L'enquête de 1970 sur les consommations médicales. — Comparaison d'un modèle factoriel et d'un modèle hiérarchique.
- N° 3. — La représentation des artisans dans la statistique officielle. — L'hospitalisation et sa place dans les dépenses médicales en 1970. — La nouvelle théorie du consommateur et la formation des choix.
- N° 4. — La laxonomie nosologique. Classification des maladies dans l'enquête de 1970 sur les soins médicaux. — Les bénéficiaires des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970. Analyse par catégorie socio-professionnelle.

1977

- N° 1. — Projections de la production et de la consommation de soins médicaux, VII^e Plan (1975-1980). — La validité des résultats en analyse des données. — Les conditions de logement des travailleurs migrants en France.

SOMMAIRE DES PROCHAINS NUMÉROS

Sur les effets redistributifs des services collectifs destinés aux familles. — Données statistiques sur l'artisanat. — Problèmes posés par les comparaisons internationales; cas de l'étude de la pharmacie. — La consommation comme production.

sommaire

Éditorial	3
-----------------	---

ÉTUDES

ANDRÉE ET ARIÉ MIZRAHI

Influence des facteurs socio-économiques sur l'hospitalisation	5
---	---

DOROTHY P. RICE

Le rôle des statistiques dans l'évolution de la politique de la santé	59
--	----

PHILIPPE D'IRIBARNE

Analyse socio-économique et consommations ali- mentaires	73
---	----

NOTES ET CHRONIQUES

MARCEL BARNICH

Les conditions de logement des travailleurs migrants dans les pays de la Communauté Européenne. .	93
--	----

RÉSUMÉS-ABSTRACTS	101
-------------------------	-----

**CENTRE DE RECHERCHE
POUR L'ÉTUDE
ET L'OBSERVATION
DES CONDITIONS DE VIE**
142, rue du Chevaleret
75634 PARIS CEDEX 13
Tél. 584-14-20

1977 n° 2
Avril-Juin